

DELIBERATION N° 04 - DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITÉ LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (C.L.I.C.) DE SÉVÉAL

Rapporteur : M. DUSSAULX

Le C.L.I.C. est institué pour tout bassin industriel comprenant au moins une installation classée SEVESO AS* (* Autorisation avec Servitude d'utilité publique).

Il trouve son origine dans l'article 2 de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels, modifiant l'article L125-2 du Code de l'Environnement.

La société SÉVÉAL sise à Ludres, rue Paul Sabatier, relève de cette réglementation.

Le C.L.I.C. relatif à cet établissement est en place depuis le 18 mai 2005.

Ses missions sont les suivantes :

Le comité a pour mission de créer un cadre d'échanges et d'informations sur les actions menées par les exploitants des installations classées, sous le contrôle des pouvoirs publics, en vue de prévenir les risques d'accidents majeurs que peuvent présenter les installations.

Il permet la concertation et la participation des différentes parties prenantes à la prévention des risques d'accident.

Il est associé à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.), et donne un avis sur son projet arrêté par le préfet.

Parallèlement :

Il est informé sur les projets et les résultats d'analyse concernant les installations classées.

Il est destinataire des plans d'urgence.

Il émet des avis sur les documents produits pour informer sur les risques.

Il peut demander des informations dans le cas de la survenance d'accident.

Fonctionnement :

Sa composition est la suivante : 20 membres nommés par le Préfet pour une durée de trois années. Ils représentent les exploitants, les riverains, les salariés, les administrations et les collectivités locales. Dans le cas présent il s'agit notamment de la société SÉVÉAL, l'association Dynapôle Entreprises, la société MORY, les Voies Navigables de France, les services de l'État, la commune de Ludres.

La fréquence des réunions est d'au moins une par an.

La commune de Ludres est représentée au C.L.I.C par deux élus.

La dernière composition du C.L.I.C avait été arrêtée par le préfet le 16 janvier 2009. Son renouvellement doit donc intervenir prochainement.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal de Ludres doit proposer à Monsieur le Préfet les noms des deux membres qui le représenteront au sein du C.L.I.C.

Monsieur le Maire :

Je précise que le C.L.I.C ne s'est pas réuni en 2011. En effet, la convocation des réunions et leur organisation est sous la seule responsabilité du Préfet et nous avons eu 3 Préfets successifs sur 2011. Après l'élection des membres, le Préfet devrait reprendre la main et réunir le C.L.I.C en 2012.

De plus, les personnes qui représentent la ville de Ludres et qui ont assuré un bon travail jusqu'à présent, étaient MM. DEFFOUN et DUSSAULX. Je présente leur candidature. Y en a-t-il d'autres ?

Intervention de Madame MAUSS (Groupe Ludres Autrement et Pour Tous) :

Quel est le bilan de l'activité du CLIC, puisqu'il est en place depuis le 18 mai 2005 et que le 27 octobre 2008, vous aviez désigné 2 représentants dans cette instance Messieurs DUSSAULX et DEFFOUN.

Nous présentons la candidature de Jean PATRAS.

Réponse de Monsieur DUSSAULX :

Je vais me permettre de répondre et si mon collègue a des informations complémentaires, il n'hésitera pas à intervenir. Comme le disait Monsieur le Maire, il n'y a pas eu de réunion en 2011. La dernière a eu lieu fin 2009, début 2010. Il y en a eu une en 2008, juste avant le renouvellement du Conseil Municipal. Les dernières réunions du comité local d'information et de concertation ont été phagocytées par le projet de P.P.R.T. (Plan de Prévention des

Risques Technologiques). On était au début, dans l'élaboration de ce projet qui est passé devant ce comité mais également en commission urbanisme et en Conseil Municipal. L'essentiel des discussions a donc porté sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques. Je n'ai donc pas eu à faire de rendu des réunions en commission, je les ai faits par l'intermédiaire du P.P.R.T., qui a été voté en Conseil Municipal et qui a été arrêté par le Préfet. Dès que nous aurons une évaluation du P.P.R.T., nous vous la présenterons en commission et en Conseil si nécessaire.

Réponse de Monsieur le Maire :

Je pense que la prochaine réunion parlera encore du P.P.R.T. puisqu'il arrivera à sa deuxième année d'existence sur 3 et qu'il devra être renouvelé. Le Préfet risque de remettre ce point à l'ordre du jour.

Réponse de Monsieur DUSSAULX :

Je vais juste faire un ajout. On avait présenté en fin de conseil il y a quelque temps déjà, un retour sur l'exercice qui avait été fait avec les services du SDIS sur un éventuel incendie chez SEVEAL. Cela entraine dans le cadre des mises en œuvre du C.L.I.C. En effet, l'organisme qu'est SEVEAL doit en interne faire un plan particulier d'intervention. Cet exercice s'était très bien passé.

Intervention de Madame SURGET (Groupe Ludres Ensemble) :

Je voudrais présenter pour participer au comité local d'information et de concertation (C.L.I.C.) de SEVEAL la candidature de Marcel GAUZELIN, qui siège au Comité Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques. Cette candidature pourrait lui donner toute légitimité à participer aux travaux de ce comité.

Monsieur le Maire maintient les candidatures de Xavier DUSSAULX et Denis DEFFOUN. En effet, à l'époque, avait été présenté l'adjoint à l'urbanisme pour les différents problèmes de voirie, périmètre à définir, etc. et Denis DEFFOUN car il est l'adjoint compétent pour la sécurité et tous les risques au niveau de la commune.

Il y a donc 4 candidatures : Xavier DUSSAULX et Denis DEFFOUN pour le groupe de la majorité, Jean PATRAS pour le groupe Ludres Autrement et Pour Tous et Marcel GAUZELIN pour le groupe Ludres Ensemble.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le vote est à bulletins secrets, sauf si l'unanimité est recueillie pour un vote public. L'unanimité n'est pas obtenue, Monsieur FRANOUX souhaitant le vote à bulletins secrets.

Il est donc procédé au vote.

Mesdames HORY et MARTIN sont désignées assesseurs pour contrôler les opérations de vote.

Xavier DUSSAULX (21 voix) et Denis DEFFOUN (19 voix) obtiennent la majorité absolue des voix. Jean PATRAS obtient 5 voix et Marcel GAUZELIN 4.

Les deux représentants de la ville de Ludres au Comité Local d'Information et de Concertation de SÉVÉAL désignés par le Conseil Municipal sont donc Xavier DUSSAULX et Denis DEFFOUN

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- de désigner Xavier DUSSAULX et Denis DEFFOUN comme représentants de la ville de Ludres au Comité Local d'Information et de Concertation de SÉVÉAL.